

CONVOCAATION **DETECTION U14- SECTEURS**

<u>PROGRAMME</u>	<u>ENCADREMENT</u>
<u>RV</u> : le mercredi 11 Décembre 2013 à 14h <u>Lieu</u> : Terrain synthétique de Guignicourt <u>Objectif</u> : 1^{er} tour de détection U14 <u>Fin</u> : Vers 17h30	> Educateurs CD Technique

Joueurs convoqués

<u>ASPTT LAON</u> HEITZMANN Vincent (DG ou MG) VALISSANT Quentin (DC ou MA) BECKER Maxime (MA ou DC) TINOT Jordan (MA ou MD) ANDRE Brady (ATT ou MA) PHILIPPE Quentin (ATT ou MA) DE WILDE Nathan (MA ou MD) VITU Kevin (DD ou DG) RIBEIRO Julien (GB)	<u>US GUIGNICOURT</u> BATTEUX Valentin (ATT ou MD) CAGNIARD Enzo (ATT) LIENARD Valentin (ATT ou MG) SOCRATE Corentin (GB) <u>BOURG-BEAURIEUX</u> GUITTON Jerry (MA ou ATT) KERAUDIEN Matthieu (DC ou ATT)	<u>US BUIRE-HIRSON</u> PROVANZANO Maxime (ATT) REBBANI Brahim (MD) REAL Thomas (DC) DESSON Loic (GB) RAMELET Clément (MA) <u>LIESSE MARAIS</u> HANON Ryan (MA)
--	--	---

SE MUNIR:

- un équipement sportif complet (Chaussures à crampons moulés)

En cas d'absence, prévenir FOUBERT Hervé au 06.71.61.22.31

DESTINATAIRES : Clubs – Encadrement- Responsable Pole TE- Président-

ARTICLE 8 DU REGLEMENT PARTICULIER DE LA LIGUE

LES SELECTIONS

- 1) Tout joueur désigné à l'honneur de participer à un match de pré-sélection ou de sélection de Ligue ou de District qui déclare être indisponible ne peut disputer aucun des deux matchs officiels suivants sans préjudice des sanctions qui pourraient être prises à son égard.
- 2) Toutefois, le Conseil de Ligue, de District ou les Commissions intéressées peuvent sur présentation d'une excuse reconnue valable, limiter ou supprimer les interdictions et sanctions qui précèdent.
- 3) Un joueur sélectionné par la Ligue ou le District ne peut sous aucun prétexte disputer un autre match dans les 48 heures précédant la rencontre de sélection.
- 4) Tout club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de porter les couleurs de la Ligue ou du District est pénalisé d'une amende et le ou les dirigeants responsables peuvent être suspendus.

Po/le Président
Le CTD 02
Hervé Foubert